
Procès-verbal de la séance du Bureau du 10 juillet 2014

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 6)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 6)
Appel nominal	(p. 6)
Adoption des procès-verbaux des Bureaux des 19 mai et 2 juin 2014	(p. 6)
N°B-2014-0129 Bron - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 220, avenue Franklin Roosevelt et appartenant à la société Alliage habitat -	(p. 6)
N°B-2014-0130 Bron - Acquisition d'un garage constituant le lot n°66 du bâtiment A de la copropriété Le Terraillon située rue Guynemer, bâtiment E, et appartenant à Mme Camille Marinette Kara -	(p. 6)
N°B-2014-0131 Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n°29 et 213 de la copropriété Le Terraillon, situés au 13, rue Guynemer et appartenant aux conjoints Djellali -	(p. 6)
N°B-2014-0132 Bron - Acquisition des lots n°163 et 347 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terraillon situé bâtiment A, 11, rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Abdelkader Dahmani -	(p. 6)
N°B-2014-0133 Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n°27 et 211 de la copropriété Le Terraillon, situés au 13, rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Mehmet et Cennet Bilgic -	(p. 6)
N°B-2014-0134 Bron - Acquisition des lots n°75 et 259 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terraillon situé bâtiment A, escalier 5, 5, rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Ramazan Kurnaz -	(p. 6)
N°B-2014-0135 Bron - Acquisition des lots n°695 et 795 dépendants d'un immeuble de la copropriété Le Terraillon situé 36, rue Marcel Bramet, bâtiment C, escalier 3, et appartenant à M. et Mme Adib -	(p. 6)
N°B-2014-0136 Chassieu - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain situées 33 à 39, rue de la République et appartenant à la copropriété Ilot République -	(p. 6)
N°B-2014-0137 Craonne - Acquisition d'une parcelle de terrain située avenue Jean Bergeron angle 105, avenue Edouard Millaud et appartenant à la société Confiance immobilier -	(p. 6)
N°B-2014-0138 Ecully - Acquisition d'une propriété bâtie située 16, impasse route de Paris et appartenant par moitié indivise à l'association Les Petits Frères des Pauvres et à l'Etablissement Particulier des Petites Sœurs des Pauvres -	(p. 6)
N°B-2014-0139 Feyzin - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située impasse Marceline et Joseph Martinet et appartenant à Réseau ferré de France (RFF) - Décision modificative à la décision n°B-2013-4735 du Bureau du 9 décembre 2013 -	(p. 6)
N°B-2014-0140 Fontaines sur Saône - Acquisition, à titre gratuit, de 2 terrains nus situés 2, rue Vignet Trouvé et appartenant à la SLC Pitance -	(p. 6)
N°B-2014-0141 Genay - Acquisition d'un terrain nu situé rue du Château, au lieu-dit Le Ruisseau de Lay et appartenant à Mme Jeannine Conversy -	(p. 6)
N°B-2014-0142 Irigny - Acquisition, à titre gratuit, de diverses parcelles de terrain nu situées dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -	(p. 6)
N°B-2014-0143 Lyon 3° - Acquisition, à titre gratuit, de divers volumes et parcelles de terrain situés rues Moncey et Paul Bert, cours de la Liberté et en façade de la place Gabriel Péri et appartenant à la société Hexagone développement immobilier -	(p. 7)

N°B-2014-0144	<i>Lyon 3°- Lyon 8°- Bron - Saint Priest - Villeurbanne - Acquisition de diverses parcelles de terrain destinées à être incorporées au domaine public de voirie à l'issue de la réalisation des lignes T1 et T2 du tramway, appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0145	<i>Lyon 7°- Acquisition d'un immeuble situé 33, avenue Berthelot et appartenant à la SCI La Guillonne - Décision modificative à la décision N°B-2014-0089 du Bureau du 2 juin 2014 portant sur le taux de la commission de vente -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0146	<i>Meyzieu - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain situées rue du Commerce et appartenant à la société UTEI Les Mercuriales -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0147	<i>Meyzieu - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 5, impasse du Rambion et appartenant à M. Jean-Claude Berry -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0148	<i>Meyzieu - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées 4 et 6, rue Gambetta et appartenant à la SCI Meyzieu Gambetta -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0149	<i>Montanay - Acquisition d'une parcelle de terrain, située route des Echets et appartenant à Mme Anne-Marie Michel représentée par Mme Mireille Porta - Abrogation de la décision n°B-2006-4816 du Bureau du 11 décembre 2006 -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0150	<i>Oullins - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située à l'angle du chemin de Moly et du boulevard du Général de Gaulle et appartenant au lotissement Les Hauts du Golf -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0151	<i>Saint Genis Laval - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 39, chemin de Moly et appartenant aux époux Honoré -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0152	<i>Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Berliet - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées route de Lyon et appartenant à la SNC Saint Priest Berliet -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0153	<i>Saint Priest - Acquisition d'un terrain situé route de Grenoble et appartenant à la société Total marketing services -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0154	<i>Solaize - Acquisition de 4 parcelles de terrain nu situées rue du Rhône et appartenant aux conjoints Charretton - Verain -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0155	<i>Solaize - Acquisition de 2 parcelles de terrain nu situées rue de la Charrière et appartenant à la SCI Edelweiss ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0156	<i>Villeurbanne - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 1C, rue Michel Dupeuple et appartenant à Mme Laurence Badiou -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0157	<i>Villeurbanne - Acquisition d'un immeuble situé 1, rue du Luizet et appartenant aux conjoints Martinez -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0158	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Acquisitions et libérations des biens situés 11, rue Hippolyte Kahn sur la parcelle cadastrée BD 132 - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0159	<i>Villeurbanne - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées à l'angle des rues Serge Ravanel et de la rue Sabine Zlatin et appartenant à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) habitat Rhône-Alpes -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0160	<i>Villeurbanne - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 23, rue Georges Courteline et appartenant à la SCCV Carré Courteline -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0161	<i>Villeurbanne - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 35-39, rue Alexis Perroncel angle 28, rue Colin et appartenant à la SCI ORIANA -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0162	<i>Villeurbanne - Acquisition d'un terrain nu situé 26-28, cours Emile Zola et appartenant aux copropriétaires du groupe immobilier situé 26-28, cours Emile Zola -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0163	<i>Bron - Cession d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 1171 et 1081 de la copropriété Le Terraillon, situés au 19, rue Jules Védrières, bâtiment D, à M. et Mme Abdelkader Dahmani -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0164	<i>Bron - Cession, d'un appartement et d'une cave, formant respectivement les lots n° 1210 et 1120 de la copropriété Le Terraillon, situés au 11, rue Jules Védrières, bâtiment D, escalier 11, à M. et Mme Mostafa Adib -</i>	(p. 8)
N°B-2014-0165	<i>Lyon 1er - Cession, à titre gratuit, à la Ville de Lyon du volume correspondant à la fontaine Bartholdi édifée sur la place des Terreaux et à son local technique -</i>	(p. 8)
N°B-2014-0166	<i>Lyon 7°- Cession, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de divers lots de l'ensemble immobilier en copropriété situé 14, rue Crépet et 23, rue Félix Brun, de biens situés impasse Pré Gaudry, rue Clément Marot, rue Crépet, rue Félix Brun - Remboursement par la SERL des indemnités d'éviction et des frais liés à ces dossiers -</i>	(p. 8)
N°B-2014-0167	<i>Oullins - Revente, à la Commune, d'un bâtiment à usage d'entrepôt situé 9, boulevard de l'Yzeron -</i>	(p. 8)
N°B-2014-0168	<i>Vaulx en Velin - Cession, à titre gratuit, à la Région Rhône-Alpes d'un ensemble immobilier communautaire, constitué de 3 parcelles de terrain et situé 2, rue Hô Chi Minh constituant le lycée des Canuts -</i>	(p. 8)
N°B-2014-0169	<i>Vénissieux - Cession, à la Ville, de diverses parcelles de terrain nu situées rue Gaspard Picard - Ilot Jacques Brel - Autorisation donnée à la Ville de déposer une demande de permis de construire et toute autorisation d'urbanisme portant sur ces parcelles - Décision modificative à la décision N°B-2014-4955 du Bureau du 3 février 2014 -</i>	(p. 8)

N°B-2014-0170	<i>Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2°phase - Déclassement d'un bâtiment du domaine public communal, situé à l'angle de la rue Casimir Périer et du quai Perrache -</i>	(p. 8)
N°B-2014-0171	<i>Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2°phase - Autorisation donnée à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence d'entreprendre les démarches préalables à la démolition et à démolir un bâtiment situé au 190, cours Charlemagne -</i>	(p. 8)
N°B-2014-0172	<i>Rillieux la Pape - Autorisation donnée à Veolia eau de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communal situé au lieu-dit Les Bruyères, cadastré AB 31 -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0173	<i>Saint Priest - Autorisation donnée à la Ville de démolir un poste de transformation portant sur le bien communal situé rue Colette et cadastré CT 102 -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0174	<i>Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville - Autorisation donnée à la société Poste habitat de déposer une demande de permis de construire sur les terrains formant l'îlot G2 Nord de la ZAC -</i>	(p. 8)
N°B-2014-0175	<i>Vénissieux - Autorisation de déposer une demande de permis de construire -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0176	<i>Villeurbanne - Autorisation donnée à la société Est Métropole habitat de déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur le bien communal situé 71, 73, 75, rue Anatole France et cadastré BM 87, BM 88 et BM 90 -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0177	<i>Lyon 3°- Projet Part-Dieu - Propriété Gécina - Accord en application de l'article 9 du cahier des charges du 24 mai 1973 de l'opération de rénovation urbaine sur la modification des servitudes d'usage public grevant la propriété située 15-33, rue Desaix -</i>	(p. 12)
N°B-2014-0178	<i>Autorisation donnée à monsieur le Président pour solliciter une subvention à la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour l'année 2014 -</i>	(p. 13)
N°B-2014-0179	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Cité Nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 13)
N°B-2014-0180	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM SCIC habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 13)
N°B-2014-0181	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Société Française d'habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 13)
N°B-2014-0182	<i>Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 13)
N°B-2014-0183	<i>Fourniture et livraison de gaz - Marchés à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 14)
N°B-2014-0184	<i>Services de téléphonie fixe - 2 lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 15)
N°B-2014-0185	<i>Réalisation de films ou vidéos pour les services de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 16)
N°B-2014-0186	<i>Acquisition de serveurs, de logiciels et de périphériques associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 15)
N°B-2014-0187	<i>Location et maintenance de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n°1 : Location de véhicules poids lourds 4 x 4 équipés de lames et de saieuses - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 13)
N°B-2014-0188	<i>Nettoyement des édicules publics sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 13)
N°B-2014-0189	<i>Enlèvement et transport de sous-produits issus du réseau d'assainissement et des stations d'épuration et de relèvement - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0190	<i>Fourniture de pièces détachées et réparation des pompes à boues haute pression de marque KOCH installées sur la station d'épuration à Pierre Bénite - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0191	<i>Fourniture de pièces détachées pour l'entretien du parc existant des hydrants communaux - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0192	<i>Fourniture d'appareils de fontainerie complets, des kits de réparation et de leurs pièces détachées auprès des services de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0193	<i>Suivi technique et économique des contrats de délégation du service d'eau potable communal - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0194	<i>Fourniture de pièces détachées, maintenance et réparations de tamiseurs, dégrilleurs, vis de transfert de marque EMO - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée sans mise en concurrence -</i>	(p. 10)

N°B-2014-0195	<i>Fourniture de panneaux de signalisation de police temporaire et permanente - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 14)
N°B-2014-0196	<i>Travaux de génie civil sur les carrefours à feux et les bornes escamotables - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 14)
N°B-2014-0197	<i>Maintenance et évolution des systèmes centraux et des équipements de réseaux du PC régulation et du PC bornes - Marché annuel à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 14)
N°B-2014-0198	<i>Travaux de génie électrique (TN) sur les carrefours à feux et les bornes escamotables - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 14)
N°B-2014-0199	<i>Givors - Ilots Salengro et Zola - Travaux d'aménagement - Lot n°1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 12)
N°B-2014-0200	<i>Lyon 2°- Travaux de requalification des installations d'assainissement du Siphon de la Mulatière - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0201	<i>Autorisation de signer 14 avenants aux marchés à bons de commande de la direction de la voirie, suite à l'intégration de la Commune de Quincieux -</i>	(p. 14)
N°B-2014-0202	<i>Lyon 3°- Réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses de l'Hôtel de Communauté - Lot n°1 : étanchéité maçonnerie - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché public -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0203	<i>Lyon 4°- Caluire et Cuire - Rives de Saône - Aménagement du Chemin nature - Lot n°3 : ouvrages fluviaux et structures métalliques - Autorisation de signer un avenant au marché public -</i>	(p. 12)
N°B-2014-0204	<i>Lyon 7°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bon La it - Mandat de travaux primaires - Requalification des rues Félix Brun et Clément Marot - Lots 1, 2, 3 et 4 - Autorisation de signer 4 avenants aux marchés de travaux et au marché de maîtrise d'oeuvre -</i>	(p. 16)
N°B-2014-0205	<i>Lyon 9°- Groupe scolaire Antonin Laborde - Reconstruction - Marchés de travaux - Autorisation de signer des avenants -</i>	(p. 16)
N°B-2014-0206	<i>Oullins - Exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché public -</i>	(p. 17)
N°B-2014-0207	<i>Villeurbanne - Prestations de maîtrise d'oeuvre de bâtiment pour la construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus LyonTech La Doua à Villeurbanne - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché public -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0208	<i>Dispositif de surveillance et maîtrise des flux - Autorisation de signer l'avenant au règlement de copropriété de brevets entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon I (UCBL) -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0209	<i>Chassieu - Augmentation de l'assiette foncière du bail à construction au bénéfice de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat portant sur des terrains communautaires rue Marius Berliet - Autorisation de signer l'avenant -</i>	(p. 8)
N°B-2014-0210	<i>Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH) et d'un équipement petite enfance - Autorisation de signer un avenant n°1 de substitution -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0211	<i>Lyon 7°- Mise à disposition, par bail emphytéotique, à la société Poste habitat Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 33, avenue Berthelot -</i>	(p. 8)
N°B-2014-0212	<i>Bron - Quartier Parilly - Contrat de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et à la Commune de Bron - Approbation de conventions -</i>	(p. 17)
N°B-2014-0213	<i>Bron - Quartier Terrailon - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à l'Agence centrale, la régie Gambetta, la régie Delastre et associés, l'office public de l'habitat (OPH) du Rhône, l'association Cobra et la Commune de Bron - Approbation de conventions -</i>	(p. 17)
N°B-2014-0214	<i>Décines Charpieu - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution d'une subvention à la Commune de Décines Charpieu - Approbation d'une convention -</i>	(p. 17)
N°B-2014-0215	<i>Ecully - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions au Comité de gestion Sources-Pérollier et à Alliade habitat - Approbation de conventions -</i>	(p. 17)
N°B-2014-0216	<i>Feyzin - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2014 - Attribution de subventions à la Commune de Feyzin et à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Approbation de conventions -</i>	(p. 17)
N°B-2014-0217	<i>Grigny - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution d'une subvention à la Commune - Approbation d'une convention -</i>	(p. 17)

N°B-2014-0218	<i>Lyon 1er - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Quartiers des Pentes de la Croix-Rousse, Valdo Champvert, Gerland, Guillotière, Mermoz, Langlet Santy, Etats-Unis, La Duchère, Vergoin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à 124 services régies de quartier, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, régie de quartier Euréqua, Alliade habitat, Ville de Lyon, régie de quartier et l'association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) - Approbation de conventions -</i>	(p. 17)
N°B-2014-0219	<i>Lyon 2° - Indemnisation des sociétés OTIS, MILLON, ADMS et ASCAUDIT suite à l'ajournement de l'opération de pose de circulations mécaniques au Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Approbation d'une convention -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0220	<i>Meyzieu - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution d'une subvention à la Commune de Meyzieu - Approbation d'une convention -</i>	(p. 17)
N°B-2014-0221	<i>Neuville sur Saône - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution d'une subvention à la Commune de Neuville sur Saône - Approbation d'une convention -</i>	(p. 17)
N°B-2014-0222	<i>Oullins - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à la Commune et à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Approbation de conventions -</i>	(p. 17)
N°B-2014-0223	<i>Saint Genis Laval - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à Alliade habitat, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et la Commune de Saint Genis Laval - Approbation de conventions -</i>	(p. 17)
N°B-2014-0224	<i>Saint Priest - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à la Commune de Saint Priest, à la Régie Pautet et à la Régie Centrale Immobilière - Approbation de conventions -</i>	(p. 17)
N°B-2014-0225	<i>Villeurbanne - Quartiers les Buers, Tonkin, les Brosses - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à Alliade habitat et à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat - Approbation de conventions -</i>	(p. 17)
N°B-2014-0226	<i>Caluire et Cuire - Rives de Saône - Aménagement du site de l'ancienne Ecluse - Lot n°4 : ouvrages d'art et maçonnerie - Protocole transactionnel entre la Communauté urbaine de Lyon et l'entreprise Charier GC -</i>	(p. 12)
N°B-2014-0227	<i>Givors - Délivrance d'une information erronée sur la situation d'assainissement d'un immeuble lors d'une vente - Signature d'un protocole d'accord transactionnel entre la Communauté urbaine de Lyon et M. et Mme Juquel -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0228	<i>Pierre Bénite - Dossier station d'épuration (STEP) - Tuyauteries Air enterrées - Signature d'un protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0229	<i>Chassieu - Décines Charpieu - Meyzieu - Pusignan - Accessibilité au site du Montout - Accès Sud et Nord - Parking des Panettes - Principe d'engagement d'une nouvelle procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation, suite à l'annulation des arrêtés de déclaration d'utilité publique (DUP) et de cessibilité par l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Lyon du 14 mai 2014 -</i>	(p. 8)
N°B-2014-0230	<i>Lyon 3° - Mesures pour lutter contre les difficultés exceptionnelles de logement - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation (DUP), dite carence - Copropriété située à l'angle des 45-47, rue Paul Bert et 237, rue Vendôme -</i>	(p. 8)
N°B-2014-0231	<i>Couzon au Mont d'Or - Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située rue Gabriel Péri -</i>	(p. 14)
N°B-2014-0232	<i>Marcy l'Etoile - Prolongement de l'avenue des Alpes - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de travaux de voirie -</i>	(p. 14)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le jeudi 10 juillet 2014 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Bureau, dûment convoqués le 30 juin 2014 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Murielle Laurent pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Laurent vous avez la parole.

(Madame Murielle Laurent est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouverneure.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

Adoption des procès-verbaux

des Bureaux des 19 mai et 2 juin 2014

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des Bureaux des 19 mai et 2 juin 2014. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais les mettre aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité).

N° B-2014-0129 - Bron - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 220, avenue Franklin Roosevelt et appartenant à la société Alliade habitat - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0130 - Bron - Acquisition d'un garage constituant le lot n° 66 du bâtiment A de la copropriété Le Terrailon située rue Guynemer, bâtiment E, et appartenant à Mme Camille Marinette Kara - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0131 - Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 29 et 213 de la copropriété Le Terrailon, situés au 13, rue Guynemer et appartenant aux conjoints Djellali - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0132 - Bron - Acquisition des lots n° 163 et 347 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situé bâtiment A, 11, rue Guynemer et appartenant à M.

et Mme Abdelkader Dahmani - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0133 - Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 27 et 211 de la copropriété Le Terrailon, situés au 13, rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Mehmet et Cennet Bilgic - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0134 - Bron - Acquisition des lots n° 75 et 259 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situé bâtiment A, escalier 5, 5, rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Ramazan Kurnaz - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0135 - Bron - Acquisition des lots n° 695 et 795 dépendants d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situé 36, rue Marcel Bramet, bâtiment C, escalier 3, et appartenant à M. et Mme Adib - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0136 - Chassieu - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain situées 33 à 39, rue de la République et appartenant à la copropriété Ilot République - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0137 - Craonne - Acquisition d'une parcelle de terrain située avenue Jean Bergeron angle 105, avenue Edouard Millaud et appartenant à la société Confiance immobilier - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0138 - Ecully - Acquisition d'une propriété bâtie située 16, impasse route de Paris et appartenant par moitié indivise à l'association Les Petits Frères des Pauvres et à l'Etablissement Particulier des Petites Sœurs des Pauvres - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0139 - Feyzin - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située impasse Marceline et Joseph Martinet et appartenant à Réseau ferré de France (RFF) - Décision modificative à la décision n° B-2013-4735 du Bureau du 9 décembre 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0140 - Fontaines sur Saône - Acquisition, à titre gratuit, de 2 terrains nus situés 2, rue Vignet Trouvé et appartenant à la SLC Pitance - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0141 - Genay - Acquisition d'un terrain nu situé rue du Château, au lieu-dit Le Ruisseau de Lay et appartenant à Mme Jeannine Conversy - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0142 - Irigny - Acquisition, à titre gratuit, de diverses parcelles de terrain nu situées dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Délégation générale

au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0143 - Lyon 3° - Acquisition, à titre gratuit, de divers volumes et parcelles de terrain situés rues Moncey et Paul Bert, cours de la Liberté et en façade de la place Gabriel Péri et appartenant à la société Hexagone développement immobilier - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0144 - Lyon 3° - Lyon 8° - Bron - Saint Priest - Villeurbanne - Acquisition de diverses parcelles de terrain destinées à être incorporées au domaine public de voirie à l'issue de la réalisation des lignes T1 et T2 du tramway, appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0145 - Lyon 7° - Acquisition d'un immeuble situé 33, avenue Berthelot et appartenant à la SCI La Guillonne - Décision modificative à la décision n° B-2014-0089 du Bureau du 2 juin 2014 portant sur le taux de la commission de vente - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0146 - Meyzieu - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain situées rue du Commerce et appartenant à la société UTEI Les Mercuriales - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0147 - Meyzieu - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 5, impasse du Rambion et appartenant à M. Jean-Claude Berry - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0148 - Meyzieu - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées 4 et 6, rue Gambetta et appartenant à la SCI Meyzieu Gambetta - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0149 - Montanay - Acquisition d'une parcelle de terrain, située route des Echets et appartenant à Mme Anne-Marie Michel représentée par Mme Mireille Porta - Abrogation de la décision n° B-2006-4816 du Bureau du 11 décembre 2006 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0150 - Oullins - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située à l'angle du chemin de Moly et du boulevard du Général de Gaulle et appartenant au lotissement Les Hauts du Golf - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0151 - Saint Genis Laval - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 39, chemin de Moly et appartenant aux époux Honoré - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0152 - Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Berliet - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées route de Lyon et appartenant à la SNC Saint Priest Berliet - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0153 - Saint Priest - Acquisition d'un terrain situé route de Grenoble et appartenant à la société Total marketing services - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0154 - Solaize - Acquisition de 4 parcelles de terrain nu situées rue du Rhône et appartenant aux conjoints Charretton - Verain - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0155 - Solaize - Acquisition de 2 parcelles de terrain nu situées rue de la Charrière et appartenant à la SCI Edelweiss ou toute autre société qui lui sera substituée - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0156 - Villeurbanne - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 1C, rue Michel Dupeuple et appartenant à Mme Laurence Badiou - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0157 - Villeurbanne - Acquisition d'un immeuble situé 1, rue du Luizet et appartenant aux conjoints Martinez - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0158 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Acquisitions et libérations des biens situés 11, rue Hippolyte Kahn sur la parcelle cadastrée BD 132 - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0159 - Villeurbanne - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées à l'angle des rues Serge Ravanel et de la rue Sabine Zlatin et appartenant à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) habitat Rhône-Alpes - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0160 - Villeurbanne - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 23, rue Georges Courteline et appartenant à la SCCV Carré Courteline - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0161 - Villeurbanne - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 35-39, rue Alexis Perroncel angle 28, rue Colin et appartenant à la SCI ORIANA - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0162 - Villeurbanne - Acquisition d'un terrain nu situé 26-28, cours Emile Zola et appartenant aux copropriétaires du groupe immobilier situé 26-28, cours Emile Zola - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0163 - Bron - Cession d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 1171 et 1081 de la copropriété Le Terrailon, situés au 19, rue Jules Védrières, bâtiment D, à M. et Mme Abdelkader Dahmani - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0164 - Bron - Cession, d'un appartement et d'une cave, formant respectivement les lots n° 1210 et 1120 de la copropriété Le Terraillon, situés au 11, rue Jules Védrines, bâtiment D, escalier 11, à M. et Mme Mostafa Adib - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0165 - Lyon 1er - Cession, à titre gratuit, à la Ville de Lyon du volume correspondant à la fontaine Bartholdi édifiée sur la place des Terreaux et à son local technique - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0166 - Lyon 7° - Cession, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de divers lots de l'ensemble immobilier en copropriété situé 14, rue Crépet et 23, rue Félix Brun, de biens situés impasse Pré Gaudry, rue Clément Marot, rue Crépet, rue Félix Brun - Remboursement par la SERL des indemnités d'éviction et des frais liés à ces dossiers - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0167 - Oullins - Revente, à la Commune, d'un bâtiment à usage d'entrepôt situé 9, boulevard de l'Yzeron - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0168 - Vaulx en Velin - Cession, à titre gratuit, à la Région Rhône-Alpes d'un ensemble immobilier communautaire, constitué de 3 parcelles de terrain et situé 2, rue Hô Chi Minh constituant le lycée des Canuts - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0169 - Vénissieux - Cession, à la Ville, de diverses parcelles de terrain nu situées rue Gaspard Picard - Ilot Jacques Brel - Autorisation donnée à la Ville de déposer une demande de permis de construire et toute autorisation d'urbanisme portant sur ces parcelles - Décision modificative à la décision n° B-2014-4955 du Bureau du 3 février 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0170 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2° phase - Déclassement d'un bâtiment du domaine public communautaire, situé à l'angle de la rue Casimir Périer et du quai Perrache - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0171 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2° phase - Autorisation donnée à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence d'entreprendre les démarches préalables à la démolition et à démolir un bâtiment situé au 190, cours Charlemagne - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0174 - Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville - Autorisation donnée à la société Poste habitat de déposer une demande de permis de construire sur les terrains formant l'îlot G2 Nord de la ZAC - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0209 - Chassieu - Augmentation de l'assiette foncière du bail à construction au bénéfice de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat portant sur des terrains

communautaires rue Marius Berliet - Autorisation de signer l'avenant - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0211 - Lyon 7° - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à la société Poste habitat Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 33, avenue Berthelot - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0229 - Chassieu - Décines Charpieu - Meyzieu - Pusignan - Accessibilité au site du Montout - Accès Sud et Nord - Parking des Panettes - Principe d'engagement d'une nouvelle procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation, suite à l'annulation des arrêtés de déclaration d'utilité publique (DUP) et de cessibilité par l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Lyon du 14 mai 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0230 - Lyon 3° - Mesures pour lutter contre les difficultés exceptionnelles de logement - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation (DUP), dite carence - Copropriété située à l'angle des 45-47, rue Paul Bert et 237, rue Vendôme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° B-2014-0129 à B-2014-0171, B-2014-0174, B-2014-0209, B-2014-0211, B-2014-0229 et B-2014-0230. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'autoriser monsieur le Président à procéder à quelques acquisitions, cessions et quelques signatures de dossiers divers que je vais vous présenter de manière aussi synthétique que possible.

En ce qui concerne les dossiers n° B-2014-0129, B-2014-0136, B-2014-0137, B-2014-0139, B-2014-0140, B-2014-0142, B-2014-0146, B-2014-0147, B-2014-0148, B-2014-0149, B-2014-0150, B-2014-0156, B-2014-0159, B-2014-0160 et B-2014-0161, il s'agit d'acquisitions destinées à des réalisations de voiries ou d'élargissements pour une surface totale de 9 541 mètres carrés, à titre gratuit.

Les dossiers n° B-2014-0138, B-2014-0144, B-2014-0151, B-2014-0153, B-2014-0154, B-2014-0155 et B-2014-0162 concernent des acquisitions sur les Communes de Bron, Ecully, Saint Genis Laval, Saint Priest, Lyon 3°, Lyon 8°, Solaize et Villeurbanne, toujours pour des réalisations de voirie, pour une surface de 5 869 mètres carrés. Il s'agit des terrains plus un bâtiment, notamment sur l'emprise réservée n° 1 à Ecully, situé dans la zone du Tronchon, pour un montant total de 1 058 933 €.

Les dossiers n° B-2014-0130, B-2014-0131, B-2014-0132, B-2014-0133, B-2014-0134 et B-2014-0135 sur la Commune de Bron, concernent la poursuite de l'opération Bron-Terraillon. Il s'agit de l'acquisition de 5 logements, 5 caves et un garage, pour un montant de 445 245 €.

Le dossier n° B-2014-0141, à Genay, concerne la réalisation d'un bassin déboureur pour une surface de 206 mètres carrés et l'acquisition se fait au prix de 123,60 €.

Le dossier n° B-2014-0157 concerne Villeurbanne. Il s'agit d'un aménagement sur le campus de la Doua et l'acquisition d'une

maison pour un montant de 350 000 €, donc des réserves à destination économique.

Le dossier n° B-2014-0158, à Villeurbanne - Aménagement dans la ZAC Gratte-Ciel nord, il s'agit de l'acquisition d'un ensemble immobilier pour un montant global de 1 949 340 €. C'est un terrain plus un local commercial.

Le dossier n° B-2014-0152, à Saint Priest, concerne la poursuite de l'aménagement dans la ZAC Berliet. Il s'agit de l'acquisition de terrains pour une surface de 5 072 mètres carrés, à titre gratuit.

Le total des acquisitions représente, pour ces dossiers, un montant de 3 803 642,23 €.

Je vais maintenant passer aux cessions. Le dossier n° B-2014-0165 concerne la Ville de Lyon, la requalification de la place des Terreaux, ce sont des volumes de répartition entre le Grand Lyon et la Ville de Lyon pour la fontaine Bartholdi, à titre gratuit.

Le dossier n° B-2014-0168 concerne la Commune de Vaulx en Velin. Il s'agit de céder à la Région Rhône-Alpes, concernant le lycée des Canuts, un terrain d'une surface de 24 143 mètres carrés, à titre gratuit.

Le dossier n° B-2014-0167, à Oullins, concerne la cession d'un local qui servira de stockage pour les services techniques. Cette cession est d'un montant de 18 000 €.

Le dossier n° B-2014-0166 concerne la ZAC des Girondins à Lyon 7°. Il s'agit de la cession, à la SERL, des tènements immobiliers pour un montant de 24 510 325 € qui sera payable en 3 fois, dans le cadre de la ZAC, en 2024, 2025 et 2026.

Les dossiers n° B-2014-0163 et B-2014-0164 ont le même objet. Il s'agit des cessions, toujours dans le cadre de l'ORU Terrailon à Bron :

- d'un logement et d'une cave à M. et Mme Dahmani, pour un montant de 90 500 €,

- d'un bâtiment à M. et Mme Adib, pour un montant de 66 500 €.

Le total des cessions représente 24 685 325 €, compte tenu du montant important de la ZAC des Girondins.

Ensuite, sur les dossiers divers, le dossier n° B-2014-0145 concerne la Commune de Lyon 7° pour la politique locale de l'habitat. C'est une production de logements sociaux et il s'agit d'une décision modificative sur le taux de commission de vente qui est passé de 7 à 6 % TVA incluse.

Le dossier n° B-2014-0209, à Chassieu, concerne l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat. Il s'agit d'un bail à construire pour une opération d'habitat adapté et d'un avenant sur l'augmentation de l'assiette foncière de cette opération.

Le dossier n° B-2014-0211, à Lyon 7° - Poste habitat Rhône-Alpes, concerne la réalisation de 14 logements PLUS et 3 logements PLAI. Il s'agit d'un bail emphytéotique du droit d'entrée qui représente 50 % du coût, donc 1 247 040 €.

Le dossier n° B-2014-0174 concerne Vaulx en Velin - Poste habitat Rhône-Alpes également, dans la ZAC de l'Hôtel de Ville.

Il s'agit d'une autorisation de dépôt de permis de construire sur un terrain destiné à de l'habitat.

Le dossier n° B-2014-0171, à Lyon 2° - SPL Lyon-Confluence, concerne, dans le cadre de la ZAC Lyon-Confluence, une autorisation de demande préalable à la démolition de bâtiments.

Le dossier n° B-2014-0170, à Lyon 2° - SPL Lyon Confluence, concerne, toujours dans le cadre de la ZAC Lyon-Confluence, le déclassement d'un bâtiment du domaine public.

Le dossier n° B-2014-0169, à Vénissieux, concerne la construction d'un nouveau groupe scolaire. C'est une décision modificative pour une emprise supplémentaire de 14 mètres carrés et autorisation du dépôt de permis de construire.

Le dossier n° B-2014-0229, à Pusignan, concerne l'accessibilité au site du Montout. Je rappellerai que, suite à l'annulation des DUP par arrêté de la Cour administrative d'appel, cet arrêté a conduit à l'annulation des DUP précédentes suite, notamment, à des problèmes de publicité, sur la forme, dans les arrêtés préfectoraux, notamment l'absence de la mention de l'existence d'étude d'impact.

Il s'agit donc, monsieur le Président, par cette décision, de relancer une procédure de DUP d'expropriation valant mise en conformité avec le PLU pour les 3 accès nord, sud, Panettes, sur les Communes de Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu et Pusignan, l'Etat faisant de même pour l'échangeur de la Rocade est.

Enfin le dossier n° B-2014-0230, il s'agit d'une première dans le Grand Lyon, dans le cadre des mesures pour lutter contre les difficultés exceptionnelles de logements, c'est un engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation dite "de carence", c'est-à-dire qu'il y a carence de syndicat dans cette copropriété dégradée qui se situe à l'angle des 45, 47 rue Paul Bert et 237, rue Vendôme à Lyon 3°. Il s'agit donc d'autoriser monsieur le Président à lancer cette DUP dite "de carence".

Voilà monsieur le Président, j'en ai terminé avec l'ensemble de ces dossiers.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Des remarques ? Oui, monsieur Charles.

M. le Vice-Président CHARLES : Deux remarques : sur le dossier n° B-2014-0229, conformément à ce qu'on a toujours fait, Béatrice Vessiller et moi nous nous abstenons sur les délibérations sur le Grand stade...

M. LE PRESIDENT : Je m'en serais douté !

M. le Vice-Président CHARLES : Sur le dossier n° B-2014-0230, juste un petit point de satisfaction, ça fait longtemps que l'on souhaitait qu'il y ait des procédures de ce type pour répondre à la crise du logement, donc un petit point de satisfaction sur le recours à l'expropriation en cas de carence, c'est une très bonne chose.

M. LE PRESIDENT : Mis à part le dossier n° B-2014-0229, sur le reste des dossiers, pas de remarques, pas d'opposition ? On acte le vote sur le numéro B-2014-0229.

Adoptés, M. Charles et Mme Vessiller s'étant abstenus sur le dossier n° B-2014-0229, M. Brachet (pouvoir à Mme Cardona) n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° B-2014-0129, Mme Cardona, MM. Collomb, Da Passano

et Le Faou n'ayant pas pris part aux débats ni aux votes des dossiers n° B-2014-0142 et B-2014-0166, Mme Cardona et M. Kimelfeld n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° B-2014-0159, MM. Bernard, Brumm (pouvoir à M. Crimier), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Collomb et Le Faou n'ayant pas pris part aux débats ni aux votes des dossiers n° B-2014-0170 et B-2014-0171 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° B-2014-0172 - Rillieux la Pape - Autorisation donnée à Veolia eau de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé au lieu-dit Les Bruyères, cadastré AB 31 - Direction de l'eau -

N° B-2014-0189 - Enlèvement et transport de sous-produits issus du réseau d'assainissement et des stations d'épuration et de relèvement - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de l'eau -

N° B-2014-0190 - Fourniture de pièces détachées et réparation des pompes à boues haute pression de marque KOCH installées sur la station d'épuration à Pierre Bénite - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

N° B-2014-0191 - Fourniture de pièces détachées pour l'entretien du parc existant des hydrants communautaires - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

N° B-2014-0192 - Fourniture d'appareils de fontainerie complets, des kits de réparation et de leurs pièces détachées auprès des services de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

N° B-2014-0193 - Suivi technique et économique des contrats de délégation du service d'eau potable communautaire - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

N° B-2014-0194 - Fourniture de pièces détachées, maintenance et réparations de tamiseurs, dégrilleurs, vis de transfert de marque EMO - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée sans mise en concurrence - Direction de l'eau -

N° B-2014-0200 - Lyon 2° - Travaux de requalification des installations d'assainissement du Siphon de la Mulatière - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée - Direction de l'eau -

N° B-2014-0208 - Dispositif de surveillance et maîtrise des flux - Autorisation de signer l'avenant au règlement de copropriété de brevets entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon I (UCBL) - Direction de l'eau -

N° B-2014-0227 - Givors - Délivrance d'une information erronée sur la situation d'assainissement d'un immeuble lors d'une vente - Signature d'un protocole d'accord transactionnel entre la Communauté urbaine de Lyon et M. et Mme Juquel - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° B-2014-0172, B-2014-0189 à B-2014-0194, B-2014-0200, B-2014-0208 et B-2014-0227. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, le dossier n° B-2014-0172 concerne une autorisation donnée à Veolia dans le cadre de la DSP pour déposer une demande de permis de construire portant sur un bien communautaire au lieu-dit Les Bruyères à Rillieux la Pape. C'est une construction qu'ils nous doivent dans le cadre de leur marché.

Le dossier n° B-2014-0189 concerne l'enlèvement et le transport de sous-produits issus du réseau d'assainissement et des stations d'épuration. C'est une autorisation de signer le marché suite à une procédure d'appel d'offres. Il est proposé, sur les 2 lots, la société Nicollin, avec un engagement, sur chaque lot, de 120 000 € TTC minimum et 480 000 € TTC maximum.

Le dossier n° B-2014-0190 concerne la fourniture de pièces détachées pour la réparation des pompes à boues haute pression de marque KOCH - Lancement de la procédure d'appel d'offres - Autorisation de signer le marché à bons de commande pour une durée de 3 ans, avec un minimum de 40 000 € HT et un maximum de 160 000 € HT par an pour la durée ferme du marché.

Le dossier n° B-2014-0191 concerne la fourniture de pièces détachées pour l'entretien du parc existant des hydrants communautaires - Lancement de la procédure d'appel d'offres - Autorisation de signer le marché avec un minimum de 450 000 € HT et un maximum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Le dossier n° B-2014-0192 concerne le lancement d'une procédure d'appel d'offres - Autorisation de signer le marché pour la fourniture d'appareils de fontainerie complets et des kits de réparation pour les services de la direction de l'eau. C'est un marché d'un an, reconductible 3 fois, avec un minimum de 250 000 € HT et un maximum de 650 000 € HT, soit 780 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Le dossier n° B-2014-0193 concerne là aussi un lancement de procédure adaptée, avec autorisation de signer le marché pour le suivi technique et économique des contrats de délégation du service d'eau potable communautaire. C'est un marché qui serait pour une durée de un an ferme, avec un minimum de 25 000 € HT et un maximum de 100 000 € HT.

Le dossier n° B-2014-0194 concerne la fourniture de pièces détachées, maintenance et réparations de tamiseurs, dégrilleurs, vis de transfert - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée sans mise en concurrence puisque la société EMO est constructeur exclusif. Le marché comporte un engagement de commande de 25 000 € HT et 100 000 € HT maximum pour une durée de 3 ans.

Le dossier n° B-2014-0200 concerne l'autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée. Il s'agit des travaux de requalification des installations d'assainissement du Siphon de La Mulatière qui se trouve à côté du musée des Confluences. C'est une procédure adaptée et le représentant de l'autorité adjudicatrice propose le groupement d'entreprises INEO RESEAUX EST/STEREAU/NOUVETRA/CARRION/MITS pour un montant de 4 550 287 € HT.

Le dossier n° B-2014-0208 concerne la signature d'un règlement de copropriété entre la Communauté urbaine, l'Institut national

des sciences appliquées (INSA) et l'Université Claude Bernard pour la dépose d'un brevet concernant un déversoir d'orage qui ne coûte rien mais qui ne pourra que rapporter des satisfactions à la direction de l'eau.

Le dernier dossier n° B-2014-0227 concerne la délivrance d'une information erronée. C'est une signature d'un protocole d'accord transactionnel entre la Communauté urbaine et M. et Mme Juquel étant donné qu'on a livré, ça arrive, une information erronée sur la situation d'assainissement d'un immeuble. Il s'agit d'une somme de 2 574,30 €. Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Des remarques, des oppositions ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° B-2014-0173 - Saint Priest - Autorisation donnée à la Ville de démolir un poste de transformation portant sur le bien communautaire situé rue Colette et cadastré CT 102 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0175 - Vénissieux - Autorisation de déposer une demande de permis de construire - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2014-0176 - Villeurbanne - Autorisation donnée à la société Est Métropole habitat de déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur le bien communautaire situé 71, 73, 75, rue Anatole France et cadastré BM 87, BM 88 et BM 90 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0202 - Lyon 3° - Réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses de l'Hôtel de Communauté - Lot n° 1 : étanchéité maçonnerie - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2014-0207 - Villeurbanne - Prestations de maîtrise d'oeuvre de bâtiment pour la construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus LyonTech La Doua à Villeurbanne - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2014-0210 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH) et d'un équipement petite enfance - Autorisation de signer un avenant n° 1 de substitution - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2014-0219 - Lyon 2° - Indemnisation des sociétés OTIS, MILLON, ADMS et ASCAUDIT suite à l'ajournement de l'opération de pose de circulations mécaniques au Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Approbation d'une convention - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2014-0228 - Pierre Bénite - Dossier station d'épuration (STEP) - Tuyauteries Air enterrées - Signature d'un protocole d'accord transactionnel - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent rapporte les dossiers n° B-2014-0173, B-2014-0175, B-2014-0176, B-2014-0202, B-2014-0207, B-2014-0210, B-2014-0219 et B-2014-0228. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, je commence par le dossier n° B-2014-0173 qui vise à donner l'autorisation à la Ville de Saint Priest d'engager la démolition d'un poste de transformation qui ne fonctionne plus. Ce poste alimentait le gymnase Colette en gaz et en électricité.

Le dossier n° B-2014-0175 concerne Vénissieux et vise à autoriser monsieur le Président à déposer une demande de permis de construire sur un site situé au 18, rue de la République et à accomplir tous les actes y afférents.

Le dossier n° B-2014-0176 concerne Villeurbanne et vise à autoriser la société Est Métropole habitat à déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur un tènement communautaire situé 71, 73, 75, rue Anatole France dans le but de réaliser un programme de logement social.

Le dossier n° B-2014-0202 concerne la réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses de l'Hôtel de Communauté. Il s'agit d'approuver l'avenant n° 1 au marché, avenant qui porte sur le montant du marché pour la tranche ferme qui est de 1 260 756 € HT.

Le dossier n° B-2014-0207 porte sur un avenant au marché qui concerne les prestations de maîtrise d'oeuvre de bâtiment pour la construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus de La Doua dont l'objet est de mettre en cohérence les montants des parties techniques figurant dans l'acte d'engagement du cahier des clauses administratives particulières, avec une nouvelle ventilation des montants. Il s'agit aussi d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant.

Le dossier n° B-2014-0210 concerne la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence pour laquelle il s'agit d'approuver, là encore, un avenant au marché, avenant qui porte sur la substitution de la société ECP INGENIERIE par l'entreprise E2CA SAS, suite à une fusion-absorption et la société RUBIN ET VARRÉON par la société E2CA SAS, suite à une cession, là encore, et à un transfert d'activité. Cet avenant est sans incidence financière sur le marché et il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant.

Sur le dossier n° B-2014-0219, suite à l'ajournement de l'opération de pose des circulations mécaniques du centre d'échanges Lyon-Perrache, il s'agit d'approuver le versement à la société OTIS et ses sous-traitants d'une indemnité de 15 571,20 € et d'approuver la convention d'indemnisation passée entre la Communauté urbaine de Lyon et les sociétés concernées et d'autoriser monsieur le Président à signer ladite convention.

Enfin, le dossier n° B-2014-0228 concerne la station d'épuration de Pierre Bénite pour laquelle des travaux comprenant la construction d'un nouveau traitement biologique ont été réalisés en 2008. Suite à d'importants désordres, une expertise judiciaire

a été ordonnée par le Tribunal de grande instance (TGI) et les conclusions ont été qu'un défaut de conception a été constaté.

Les parties se sont rapprochées et sont tombées d'accord sur le protocole qu'il vous est demandé d'approuver, prévoyant que la Communauté urbaine perçoive 50 000 €. Il s'agit, là encore, d'autoriser monsieur le Président à signer ledit protocole. Voilà, j'en ai terminé avec les dossiers, merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° B-2014-0177 - Lyon 3° - Projet Part-Dieu - Propriété Gécina - Accord en application de l'article 9 du cahier des charges du 24 mai 1973 de l'opération de rénovation urbaine sur la modification des servitudes d'usage public grevant la propriété située 15-33, rue Desaix - Direction générale - Missions territoriales -

N° B-2014-0199 - Givors - Ilots Salengro et Zola - Travaux d'aménagement - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° B-2014-0203 - Lyon 4° - Caluire et Cuire - Rives de Saône - Aménagement du Chemin nature - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux et structures métalliques - Autorisation de signer un avenant au marché public - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° B-2014-0226 - Caluire et Cuire - Rives de Saône - Aménagement du site de l'ancienne Ecluse - Lot n° 4 : ouvrages d'art et maçonnerie - Protocole transactionnel entre la Communauté urbaine de Lyon et l'entreprise Charier GC - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte les dossiers n° B-2014-0177, B-2014-0199, B-2014-0203 et B-2014-0226. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, le premier dossier n° B-2014-0177 sera présenté par mon collègue Pierre Abadie car je suis administrateur de la SERL et je ne peux le présenter.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président LE FAOU : Mes chers collègues, ce dossier concerne le projet de la Part-Dieu et, notamment le nouveau grand projet urbain pour tout l'ensemble.

Parmi les opérations prévues, une opération mixte habitat-bureaux est prévue sur le site Desaix, situé 15-33, rue Desaix, appartenant à la société Gécina. L'ensemble immobilier en cause se trouve régi par un cahier des charges datant de mai 1973, qui était fait avec la SERL.

Il s'avère encore qu'aux termes de ce cahier des charges, et plus particulièrement suivant son article 9, les espaces non clos des propriétés relevant du périmètre de cette opération se trouvent affectés d'une servitude d'usage public.

Cet article prévoit expressément que la servitude d'usage public peut être modifiée avec l'accord de la Communauté urbaine et de la SERL tant que serait en cours l'opération de rénovation urbaine.

Après modification n° 10 du PLU, il est donc demandé de mettre en œuvre par l'opérateur concerné, d'ajuster l'assiette de ladite servitude afin qu'elle soit désormais fixée à la seule assiette foncière telle que visualisée sur le nouveau projet du PLU. Le plan annexé est joint au dossier.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas de remarques, pas d'opposition ?

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, le dossier n° B-2014-0199 concerne la Commune de Givors, les îlots Salengro et Zola, la mise en œuvre de travaux d'aménagement et, dans ce cadre-là, le lot n° 1 qui concerne la voirie et les réseaux divers. Ça concerne l'autorisation de signer le marché suite à une procédure adaptée, avec un rappel sur le projet de requalification de ces îlots qui permet :

- d'engager le renouvellement urbain des délaissés présents en centre-ville,
- de densifier l'offre de logements du secteur gare,
- de réorganiser et rendre plus lisible l'offre de stationnement,
- d'inscrire le développement urbain de Givors dans une dynamique métropolitaine durable.

Dans ce cadre-là, les travaux font l'objet de 3 lots et nous devons donc autoriser monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 1, voirie et réseaux divers, pour un montant de 889 998,06 € HT, sachant que les 2 autres lots espaces verts et éclairage public relèvent directement de votre délégation.

J'ai ensuite 2 dossiers qui concernent les Rives de Saône. Le premier, n° B-2014-0203, concerne Lyon 4° et Caluire et Cuire. Il s'agit du lot n° 3 dans le cadre du projet des Rives de Saône et de l'aménagement du chemin nature. Le lot n° 3 concerne les ouvrages fluviaux et les structures métalliques. Il s'agit de l'autorisation de signer un avenant au marché.

Dans le cadre de cet avenant, il n'y a pas de modification du montant du marché mais il est fait état de l'application d'une nouvelle formule de révision du prix qui est plus cohérent avec les caractéristiques du marché.

Le dossier n° B-2014-0226 concerne la Commune de Caluire et Cuire. Il s'agit de l'aménagement du site de l'ancienne écluse, le lot n° 4 : ouvrages d'art et maçonnerie. Il s'agit d'un protocole transactionnel entre la Communauté urbaine et l'entreprise Charier GC.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce marché, les travaux ont été réalisés, réceptionnés et l'entreprise Charier a présenté des réclamations financières à la Communauté urbaine à hauteur de 24 535 €, dont 14 575 € correspondant à une perte de rendement dans l'exécution de l'escalier d'accès au quai bas et, après analyse de cette demande et avis du maître d'œuvre, il a été constaté que la présence de fibre optique non renseignée dans les déclarations d'intention de commencement de travaux a conduit la maîtrise d'œuvre à modifier le tracé de l'escalier et que cet aléa géotechnique a eu pour conséquence une désorganisation des équipes de la société Charier GC et donc, le préjudice est pris en compte à hauteur de 50 % du montant présenté, soit 7 287,50 €.

L'objet de cette décision est d'approuver le protocole transactionnel et d'autoriser monsieur le Président à signer ledit protocole.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Cardona, MM. Collomb, Da Passano et Le Faou n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° B-2014-0177 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteurs : M. le Vice-Président ABADIE (dossier n° B-2014-0177) et M. le Vice-Président LE FAOU (dossiers n° B-2014-0199, B-2014-0203 et B-2014-0226).

N° B-2014-0178 - Autorisation donnée à monsieur le Président pour solliciter une subvention à la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour l'année 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° B-2014-0187 - Location et maintenance de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 : Location de véhicules poids lourds 4 x 4 équipés de lames et de saeuses - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

N° B-2014-0188 - Nettoyement des édicules publics sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld rapporte les dossiers n° B-2014-0178, B-2014-0187 et B-2014-0188. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, j'ai 3 dossiers dont 2 que je rapporterai pour le Vice-Président Thierry Philip.

Le premier, le numéro B-2014-0178 concerne l'autorisation donnée à monsieur le Président pour solliciter une subvention à la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour l'année 2014, autour de la ville intelligente.

Les 2 dossiers pour mon collègue Thierry Philip : le premier, n° B-2014-0187 concerne la location et la maintenance de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale. Le deuxième dossier, n° B-2014-0188 concerne le nettoyage des édicules publics sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon. Pour celles et ceux qui ne sauraient pas ce que sont les édicules, ce sont les WC, les urinoirs et les lavabos.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° B-2014-0179 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Cité Nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2014-0180 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM SCIC habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des

dépôts et consignations (CDC) - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2014-0181 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Société Française d'habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2014-0182 - Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Frih rapporte les dossiers n° B-2014-0179 à B-2014-0182. Madame Frih, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur : Merci monsieur le Président, je rapporte ce matin les dossiers de mon collègue, Gérard Claisse, 4 dossiers qui comprennent 14 demandes de garanties d'emprunts pour un montant de 10 247 161 €, avec 136 logements impactés.

Le dossier n° B-2014-0179 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Cité Nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Pour cet organisme, les emprunts garantis à 85 % concernent 3 logements PLAI et 7 logements PLUS, construction et foncier, situés 40, cours de la Liberté à Lyon 3°. Le montant total garanti est de 978 350 €.

Le dossier n° B-2014-0180 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM SCIC habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Pour cet organisme, les emprunts garantis à 85 % concernent 4 logements PLAI et 8 logements PLUS, acquisition en Vefa et foncier, situés résidence "Ambiance Décines" 252, avenue Jean Jaurès à Décines Charpieu et 2 logements PLUS, acquisition en Vefa et foncier, situés résidence "Cosy Park", 13 et 13 bis, avenue du Chater à Francheville. Le montant total garanti est de 1 091 168 €.

Le dossier n° B-2014-0181 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Société Française d'habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Pour cet organisme, les emprunts garantis à 85 % concernent 23 logements PLS, constructions complémentaires et foncier, situés résidence "Pré Carré" 119, avenue Roger Salengro à Vaulx en Velin. Le montant total garanti est de 1 856 400 €.

Le dossier n° B-2014-0182 concerne une garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Pour cet organisme, l'emprunt garanti à 85 % concerne un transfert de patrimoine concernant le rachat à ICF Sud-Est Méditerranée de 89 logements situés 5 à 13, rue Bollier et 59, avenue Leclerc à Lyon 7°. Le montant total garanti est de 6 321 243 €. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Cardona et M. Kimelfeld n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° B-2014-0180 et M. Brachet (pouvoir à Mme Cardona) n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° B-2014-0182 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

N° B-2014-0183 - Fourniture et livraison de gaz - Marchés à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -

N° B-2014-0195 - Fourniture de panneaux de signalisation de police temporaire et permanente - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de la voirie -

N° B-2014-0196 - Travaux de génie civil sur les carrefours à feux et les bornes escamotables - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de la voirie -

N° B-2014-0197 - Maintenance et évolution des systèmes centraux et des équipements de réseaux du PC régulation et du PC bornes - Marché annuel à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

N° B-2014-0198 - Travaux de génie électrique (TN) sur les carrefours à feux et les bornes escamotables - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de la voirie -

N° B-2014-0201 - Autorisation de signer 14 avenants aux marchés à bons de commande de la direction de la voirie, suite à l'intégration de la Commune de Quincieux - Direction de la voirie -

N° B-2014-0231 - Couzon au Mont d'Or - Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située rue Gabriel Péri - Direction de la voirie -

N° B-2014-0232 - Marcy l'Etoile - Prolongement de l'avenue des Alpes - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de voirie - Direction de la voirie

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° B-2014-0183, B-2014-0195 à B-2014-0198, B-2014-0201, B-2014-0231 et B-2014-0232. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Mesdames et messieurs, monsieur le Président, j'ai plusieurs dossiers, notamment plusieurs marchés à bons de commande.

Le premier, n° B-2014-0183, concerne le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 2 marchés de fourniture et de livraison de gaz pour l'année 2015 et les 3 années suivantes. 2 lots seront attribués séparément :

- lot n° 1 : gaz propane et butane, pour un montant minimum de 6 000 € TTC et maximum de 24 000 € TTC,

- lot n° 2 : gaz industriel, pour un montant minimum de 30 000 € TTC et maximum de 120 000 € TTC.

Ces prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres et feront l'objet d'un marché à bons de commande. Le présent dossier concerne l'autorisation qui vous est donnée monsieur le Président pour signer lesdits marchés.

Le deuxième dossier, n° B-2014-0195, concerne la fourniture de panneaux de signalisation de police temporaire et permanente. Il s'agit d'attribuer ces 2 marchés, dans le même principe, sur 2 lots géographiques :

- lot n° 1, pour un montant minimum de 240 000 € TTC et un maximum de 960 000 € TTC,

- lot n° 2, pour un montant minimum de 240 000 € TTC et un maximum de 960 000 € TTC.

Ces prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert et feront l'objet d'un marché à bons de commande. Il s'agit donc d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés.

Le dossier suivant, n° B-2014-0196, concerne des travaux de génie civil. Il s'agit de l'attribution, sur les carrefours à feux et les bornes escamotables sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2015 et les 3 années suivantes. C'est là aussi décomposé en 2 lots géographiques :

- lot n° 1, pour un montant minimum de 360 000 € TTC et un maximum de 1 440 000 € TTC,

- lot n° 2, pour un montant minimum de 360 000 € TTC et un maximum de 1 440 000 € TTC.

Ces prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert et feront l'objet d'un marché à bons de commande et il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés.

Le dossier suivant, n° B-2014-0197, concerne le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché de maintenance et évolution des systèmes centraux et des équipements de réseaux du PC régulation et du PC bornes sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2015 et les 3 années suivantes.

Ces prestations pourront être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert et feront l'objet d'un marché à bons de commande. Ce marché comporterait un engagement annuel minimum de 360 000 € TTC et un maximum de 1 440 000 € TTC.

Le dossier suivant, n° B-2014-0198, a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 2 marchés de travaux de génie électrique (TN) sur les carrefours à feux et les bornes escamotables, sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2015 et les 3 années suivantes.

Ce sont 2 marchés avec 2 lots géographiques :

- lot n° 1, pour un montant minimum de 180 000 € TTC et un maximum de 720 000 € TTC,

- lot n° 2, pour un montant minimum de 180 000 € TTC et un maximum de 720 000 € TTC.

Ces prestations pourront être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert et feront l'objet d'un marché à bons de commande et il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés.

Le dossier suivant, n° B-2014-0201, concerne une autorisation de signer 14 avenants aux marchés à bons de commande de la direction de la voirie, suite à l'intégration de la Commune de Quincieux. Je vous ferai grâce de l'ensemble de ces 14 avenants qui concernent différentes choses comme le marquage, fourniture de panneaux, travaux de génie électrique, etc. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer ces 14 avenants.

Le dossier suivant, n° B-2014-0231, concerne le déclassement d'une partie du domaine public communautaire située rue Gabriel Péri à Couzon au Mont d'Or.

Je rappelle que GDF Suez a proposé à la Communauté urbaine de Lyon de promouvoir et de développer la distribution de gaz naturel sur le territoire de la Commune de Couzon au Mont d'Or et a décidé d'installer une infrastructure sur une parcelle appartenant à la Communauté urbaine.

Préalablement à la mise en œuvre d'une convention d'occupation de ce site, il convient donc de déclasser l'emprise correspondante d'une surface de 47,50 mètres carrés pour l'utilisation par GDF Suez. L'ensemble des services communautaires est favorable à ce déclassement.

Une enquête technique a montré qu'il fallait dévoyer les réseaux. Ce sera à la charge exclusive de GDF Suez. Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation, la présente opération est dispensée d'enquête publique.

Le dossier suivant concerne Marcy l'Etoile. Il s'agit d'un avenant n° 1 au marché de travaux de voirie pour le prolongement de l'avenue des Alpes.

Je rappelle que cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2009-2014. Le marché a été notifié le 16 juillet 2012 au groupement MGB TP/Serpollet/Albertazzi/Perret/BGL pour un montant de 2 750 507,89 € TTC.

Plusieurs événements sont intervenus en cours de chantier induisant une augmentation du montant de ce marché. Le premier, ce sont des travaux complémentaires liés aux imprévus et aléas de chantier pour un montant de 137 820,57 € HT. Le deuxième, ce sont des travaux complémentaires liés aux demandes de Marcy l'Etoile, de Sanofi-Pasteur, du Conseil général et de la Communauté urbaine.

Cet avenant n° 1, d'un montant 200 589,94 € TTC porterait donc le montant total du marché à 2 951 097,83 TTC. Il s'ensuit une augmentation de 7,27 %.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de séance du 27 juin 2014, a émis un avis favorable et il vous est proposé d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant.

Je précise simplement que ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

" Dans l'exposé des motifs, au niveau de l'historique des autorisations de programme, il convient d'ajouter une énumération après le paragraphe commençant par «- pour la réalisation des travaux," :

"- pour la réévaluation des acquisitions foncières et l'actualisation des coûts, d'un vote d'une autorisation de programme complémentaire en assemblée communautaire (délibération n° 2011-2381 du Conseil du 12 septembre 2011). Le montant total de l'autorisation de programme individualisée a été porté à 4 105 000 €, "

Dans le dispositif, il convient de lire :

"3° - La dépense et la recette correspondantes sont imputées sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1439, les 26 mars 2007, 2 novembre 2009

et 12 septembre 2011, pour la dépense et le 9 juillet 2007 pour la recette, pour les sommes de 4 105 000 € TTC en dépenses et 110 000 € TTC en recettes."

au lieu de :

"3° - La dépense et la recette correspondantes sont imputées sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1439, les 26 mars 2007 et 2 novembre 2009, pour la dépense et le 9 juillet 2007 pour la recette, pour les sommes de 3 750 000 € TTC en dépenses et 110 000 € TTC en recettes."

Voilà monsieur le Président pour ces dossiers.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° B-2014-0184 - Services de téléphonie fixe - 2 lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° B-2014-0186 - Acquisition de serveurs, de logiciels et de périphériques associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte les dossiers n° B-2014-0184 et B-2014-0186. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, les prestations de services de téléphonie fixe font l'objet de marchés qui arrivent à échéance fin mars 2015. Le présent dossier propose d'approuver le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres pour un montant total maximal du marché de 3 120 000 € TTC et une durée de 3 ans.

Le second dossier, le numéro B-2014-0186 concerne les prestations d'acquisition de serveurs, de logiciels pour un marché qui arrive à échéance en août 2015 mais dont le montant maximal est atteint. Il s'agit donc de permettre de relancer une procédure d'appel d'offres pour un montant maximal de 4 000 000 € HT et une durée de 2 ans.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Oui, monsieur le Vice-Président Charles.

M. le Vice-Président CHARLES : Avec la permission de ma collègue Karine Dognin-Sauze, je ferai une petite remarque sur ce marché qui est générique sur les marchés. Comme celui-ci est un marché anticipé, nous avons mis en place, avec le Vice-Président Gérard Claisse, un groupe de travail sur le verdissement des achats. Or, sur les déchets électroniques, ce sont des déchets qui contiennent beaucoup de mercure, de métaux lourds, de terres rares et il serait bon, dans ce type de marchés, que les services nous indiquent quelle sera la fin de vie de ces machines : est-ce qu'elles iront en décharge ou ailleurs ou est-ce qu'elles seront recyclées et à quel coût ? Cela peut faire varier considérablement le coût des marchés réels et ça peut aussi structurer des filières de recyclage.

Ce marché nous échappera puisqu'il est anticipé donc je voulais simplement faire une remarque générique mais on va essayer de travailler sur tous les marchés, sur tous les produits qu'on utilise, indiquer aussi le coût réel et la fin de vie des appareils, surtout quand ils contiennent des produits aussi toxiques que les déchets électroniques. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° B-2014-0185 - Réalisation de films ou vidéos pour les services de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer les marchés - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRESIDENT : Je rapporte le dossier n° B-2014-0185. Il s'agit du lancement d'une procédure pour pouvoir réaliser des films ou des vidéos pour les services de la Communauté urbaine pour des sommes variant de 200 000 à 800 000 € maximum au cours des 4 prochaines années. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° B-2014-0204 - Lyon 7° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bon Lait - Mandat de travaux primaires - Requalification des rues Félix Brun et Clément Marot - Lots 1, 2, 3 et 4 - Autorisation de signer 4 avenants aux marchés de travaux et au marché de maîtrise d'oeuvre - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° B-2014-0205 - Lyon 9° - Groupe scolaire Antonin Laborde - Reconstruction - Marchés de travaux - Autorisation de signer des avenants - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval rapporte les dossiers n° B-2014-0204 et B-2014-0205. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur, en remplacement de M. le Conseiller LONGUEVAL, absent : Monsieur le Président, c'est moi qui vais présenter ces 2 dossiers.

Le premier concerne Lyon 7°, la ZAC du Bon Lait. Je rappelle qu'en date du 9 juillet 2012, le Bureau avait autorisé la signature, par le directeur de la SERL, des marchés de travaux pour la requalification des rues Clément Marot et Félix Brun, lots n° 1, 2, 3 et 4 et il est nécessaire de faire des avenants.

Un premier avenant avait déjà été autorisé en juin 2013 par le Bureau pour un transfert pour le lot n° 2 : éclairage-équipement, à la société Colas Rhône-Alpes Auvergne.

Aujourd'hui, dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre, il est nécessaire de recourir à d'autres avenants en raison de reprise du projet dans certaines validations.

L'avenant n° 1 relatif à ce marché de maîtrise d'oeuvre porterait donc le montant total du marché à 172 468,39 € TTC. Il s'ensuit donc une augmentation de 4,77 % du montant initial du marché.

Pour le lot n° 1 : voirie et réseaux divers, il est nécessaire de recourir à un avenant pour un montant de 20 285,82 € TTC.

Pour le lot n° 2 : éclairage-équipement, il est nécessaire de recourir à un nouvel avenant, avec une augmentation de 115 257,90 € TTC.

Pour le lot n° 4 : réseau humide, l'augmentation porterait le montant du marché à 96 699,00 € TTC.

Je ne vous ai pas donné les montants de pourcentage par avenant mais je vous ai donné le total qui est de 4,77 %. Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Directeur de la SERL à signer les 10 avenants.

Le dossier suivant concerne Lyon 9°, le groupe scolaire Antonin Laborde.

Je rappelle qu'en date du 21 juin 2005, le Conseil de communauté avait approuvé le lancement de ce projet de reconstruction de ce groupe scolaire. Dans le cadre du lot n° 4, il est nécessaire de recourir à un avenant car une modification est à prévoir au cahier des charges du marché de travaux, c'est le cas de rehausse du silo de chaufferie.

Cet avenant n° 2, d'un montant de 12 408,00 € TTC, porterait le montant total du marché à 755 963,13 € TTC, d'où une augmentation de 8 %.

Pour le lot n° 5 : étanchéité, c'est un marché qui avait été attribué à l'entreprise SES, il est nécessaire de recourir à un avenant, d'un montant de 9 505,48 € TTC, qui porterait le montant total du marché à 368 129,80 € TTC, avec une augmentation de 2,97 % de ce marché.

Pour le lot n° 9 : menuiseries intérieures, il est nécessaire de recourir à un avenant pour des compléments d'habillage, compléments de couvre joints et renfort. Le montant serait de 9 720,00 € TTC. Il s'ensuit donc une augmentation de 4,22 %.

Pour le lot n° 12 : peintures et revêtements muraux, là aussi il est nécessaire de recourir à un avenant. Je ne donne pas les détails : 3 689,16 € TTC, soit une augmentation de 2,45 % de ce marché.

Pour le lot n° 14 : sols scellés et faïences, il s'agit là aussi d'un avenant. Le montant est de 4 174,80 € TTC, ce qui entraîne une augmentation de 2,96 % du montant de ce marché.

Pour le lot n° 15 : sols minces, c'est l'entreprise Aubonnet & Fils qui avait le marché. On a un avenant de 1 534,90 € TTC, avec une augmentation de 1,08 %.

Pour le lot n° 16 : chauffage - VMC, il s'agit là aussi d'une augmentation de 17 376,10 € TTC, soit + 6,15 %.

Enfin, pour le lot n° 23 : espaces verts, il s'agit d'un marché attribué à l'entreprise Espaces verts des Monts d'Or, pour une augmentation de 2 526,00 € TTC, soit + 7,88 % de ce marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 juin 2014, a émis un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Cardona, MM. Collomb, Da Passano et Le Faou n'ayant pas pris part aux débats ni aux votes des

dossiers n° B-2014-0204 et B-2014-0205 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. Vice-Président ABADIE, en remplacement de M. le Conseiller LONGUEVAL, absent.

N° B-2014-0206 - Oullins - Exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vesco rapporte le dossier n° B-2014-0206. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VESCO, rapporteur : Merci monsieur le Président, il s'agit également d'un avenant n° 1 au marché du parc de stationnement Arlès Dufour à Oullins. Il s'agit là d'installer des détecteurs de présence et d'occupation des niveaux du parking pour la ventilation.

C'est une augmentation de 22 614,00 € TTC, qui porte le montant total du marché à 712 998,00 € TTC, soit + 3,3 %. Merci monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VESCO.

N° B-2014-0212 - Bron - Quartier Parilly - Contrat de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et à la Commune de Bron - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2014-0213 - Bron - Quartier Terrailon - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à l'Agence centrale, la régie Gambetta, la régie Delastre et associés, l'office public de l'habitat (OPH) du Rhône, l'association Cobra et la Commune de Bron - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2014-0214 - Décines Charpieu - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution d'une subvention à la Commune de Décines Charpieu - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2014-0215 - Ecully - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions au Comité de gestion Sources-Pérollier et à Alliade habitat - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2014-0216 - Feyzin - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2014 - Attribution de subventions à la Commune de Feyzin et à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Approbation de conventions - Délégation

générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2014-0217 - Grigny - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution d'une subvention à la Commune - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2014-0218 - Lyon 1er - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Quartiers des Pentes de la Croix-Rousse, Valdo Champvert, Gerland, Guillotière, Mermoz, Langlet Santy, Etats-Unis, La Duchère, Vergoin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à 124 services régies de quartier, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, régie de quartier Euréqua, Alliade habitat, Ville de Lyon, régie de quartier et l'association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2014-0220 - Meyzieu - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution d'une subvention à la Commune de Meyzieu - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2014-0221 - Neuville sur Saône - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution d'une subvention à la Commune de Neuville sur Saône - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2014-0222 - Oullins - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à la Commune et à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2014-0223 - Saint Genis Laval - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à Alliade habitat, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et la Commune de Saint Genis Laval - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2014-0224 - Saint Priest - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à la Commune de Saint Priest, à la Régie Pautet et à la Régie Centrale Immobilière - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2014-0225 - Villeurbanne - Quartiers les Buers, Tonkin, les Brosses - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à Alliade habitat et à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Cardona rapporte les dossiers n° B-2014-0212 à B-2014-0218 et

B-2014-0220 à B-2014-0225. Madame Cardona, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur :
Monsieur le Président, chers collègues, j'ai une dizaine de dossiers à vous présenter dans le cadre du contrat de cohésion sociale et, plus spécialement, la gestion sociale et urbaine de proximité. Des conventions sont passées avec les Communes.

Le dossier n° B-2014-0212 concerne la Commune de Bron et plus spécialement le quartier Parilly avec des objectifs d'améliorer la gestion urbaine et le cadre de vie, de favoriser la participation des habitants facteur de lien social et d'améliorer la sécurité et assurer la tranquillité de tous.

Ces programmes d'actions ont un coût global estimé à 111 000 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 38 250 €.

Je vous propose d'approuver l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 38 250 € nets de taxes, répartis comme suit :

- 12 000 € à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône,
- 26 250 € à la Commune de Bron.

Le dossier n° B-2014-0213 concerne également la Commune de Bron, quartier Terrailon. Il s'agit d'entretien des espaces extérieurs publics et de leurs aménagements. Le coût global de l'action est de 485 148 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de Lyon de 123 295 € nets de taxes.

Je vous propose donc d'attribuer une subvention de fonctionnement de ce montant, 123 295 €, qui se répartit comme suit :

- 11 878 € à l'Agence centrale (syndic de la copropriété Plein sud),
- 42 115 € au profit de la régie Gambetta,
- 19 208 € au profit de la régie Delastre et Associés,
- 4 000 € au profit de l'office public de l'habitat (OPH) du Rhône,
- 18 000 € au profit de l'association Cobra,
- 28 094 € au profit de la Commune de Bron,

Le dossier n° B-2014-0214 concerne la Commune de Décines Charpieu. Il s'agit d'une action visant à améliorer la gestion urbaine et le cadre de vie, à favoriser la participation des habitants, facteur de lien social et à améliorer la sécurité et assurer la tranquillité de tous.

Le coût global des actions défini est de 303 679 € avec un engagement financier de la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 52 620 €.

Je vous propose donc d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 52 620 € nets de taxes à la Commune de Décines Charpieu.

Le dossier n° B-2014-0215 concerne la Commune d'Ecully et, plus spécialement, le quartier Sources-Pérollier. Il s'agit du

financement d'un poste d'agent de gestion des locaux communs résidentiels (LCR), l'amélioration et la création d'espaces extérieurs.

Le coût global de cette action est estimé à 91 100 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine de Lyon de 17 150 € nets de taxes répartis comme suit :

- Comité de gestion Sources-Pérollier : 7 150 €,
- Alliade habitat : 10 000 €.

Le dossier n° B-2014-0216 concerne la Commune de Feyzin. Les objectifs pour cette action sont d'améliorer la gestion du cadre de vie, favoriser un bon fonctionnement social par le renforcement du suivi et de l'accompagnement social des publics, affirmer la nécessité d'une démarche partenariale dans un souci de cohérence globale du dispositif de GSUP.

Le coût global de ces actions est estimé à 56 299 € TTC avec un engagement pour la Communauté urbaine de Lyon de 25 340 € nets de taxes.

Je vous propose donc d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 340 € nets de taxes, qui se répartirait comme suit :

- 7 000 € à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat,
- 18 340 € à la Commune de Feyzin.

Le dossier n° B-2014-0217 concerne la Commune de Grigny et le quartier du Vallon, avec 6 grands objectifs :

- contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne dans le quartier du Vallon,
- garantir la sécurité et la tranquillité des habitants,
- renforcer le dialogue, la proximité et la concertation,
- endiguer le processus de fragilisation du peuplement,
- restaurer l'image et l'attractivité du quartier,
- affirmer une démarche partenariale.

Le coût global de cette action est estimé à 10 881 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 3 627 € nets de taxes.

Je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 627 € au profit de la Commune de Grigny.

Le dossier n° B-2014-0218 concerne Lyon 1er, 5°, 7°, 8° et 9° arrondissements. Les actions portent sur l'amélioration du cadre de vie, l'amélioration du lien social, la participation des habitants, l'amélioration de la sécurité et la tranquillité des habitants.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2014, le coût global de ces opérations est estimé à 2 290 855 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de Lyon d'un montant de 511 030 € nets de taxes, au titre de la politique de la ville et je vous propose d'approuver d'attribuer les

subventions de fonctionnement pour un montant de 511 030 € qui serait réparti comme suit :

- 20 000 € au profit de 124 services régies de quartier (Lyon 1er),
- 12 500 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (Lyon 5° : Valdo Champvert),
- 30 000 € au profit de l'OPH Grand Lyon habitat (Lyon 7° : Gerland),
- 9 000 € au profit de la régie de quartier Euréqua (Lyon 7° : Gerland),
- 7 500 € au profit de Alliade habitat (Lyon 7° : Guillotière),
- 57 500 € au profit de l'OPH Grand Lyon habitat (Lyon 8° : Mermoz),
- 53 000 € au profit de l'OPH Grand Lyon habitat (Lyon 8° : Langlet-Santy),
- 82 000 € au profit de l'OPH Grand Lyon habitat (Lyon 8° : Etats-Unis),
- 5 000 € au profit de la régie de quartier Euréqua (Lyon 8° : Langlet-Santy),
- 58 030 € au profit de l'OPH Grand Lyon habitat (Lyon 9° : Vergoin - La Duchère),
- 22 500 € au profit de la Ville de Lyon (Lyon 9°),
- 10 000 € au profit de la régie de quartier (Lyon 9°),
- 144 000 € au profit de l'association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM).

Le dossier n° B-2014-0220 concerne la Commune de Meyzieu, avec des actions qui sont les suivantes :

- construire une dynamique de projet s'appuyant sur un diagnostic partagé, un suivi et une évaluation intermédiaire et finale,
- effectuer des visites de terrain et un suivi des dysfonctionnements,
- s'appuyer sur une organisation formalisée portée par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

Le coût global des actions s'élève à 116 300 € avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 15 500 € nets de taxes.

Je vous propose d'attribuer cette subvention de 15 500 € à la Commune de Meyzieu dans le cadre de son programme de gestion sociale et urbaine de proximité.

Le dossier n° B-2014-0221 concerne la Commune de Neuville sur Saône. Les actions proposées sont les suivantes :

- améliorer la gestion de proximité et le cadre de vie,
- favoriser la participation et l'implication des habitants à la vie de leur quartier,

- améliorer la gestion des espaces et des équipements ouverts au public,

- accompagner la rénovation de la résidence Rey Loras.

Les actions définies ont un coût global, pour la Commune de Neuville sur Saône, estimé à 10 000 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de Lyon de 5 000 € nets de taxes.

Je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € nets de taxes à la Commune de Neuville sur Saône.

Le dossier n° B-2014-0222 concerne la Commune d'Oullins. Les actions proposées sont les suivantes :

- sensibiliser les habitants à l'environnement,
- la réalisation de petits travaux d'amélioration des espaces publics,
- le dispositif de mutualisation et d'entretien des espaces extérieurs des quartiers du Golf et de la Saulaie,
- l'enlèvement des véhicules abandonnés sur l'espace public.

Le coût global des actions définies est estimé à 84 650 € TTC. La participation de la Communauté urbaine de Lyon est estimée à 19 750 € et 5 000 € nets à l'OPH du Rhône.

Je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 24 750 € nets de taxes, qui se répartirait comme suit :

- 5 000 € à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône,
- 19 750 € à la Commune d'Oullins.

Le dossier n° B-2014-0223 concerne la Commune de Saint Genis Laval, avec les objectifs suivants :

- poursuivre l'amélioration du cadre de vie,
- engager une démarche de qualité,
- renforcer la tranquillité et la sécurité des habitants.

Le coût global des actions est estimé à 93 760 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine de Lyon de 27 019 € nets de taxes.

Je vous propose l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 27 019 € nets de taxes, qui se répartit comme suit :

- 6 500 € à Alliade habitat,
- 14 519 € à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat,
- 6 000 € à la Commune de Saint Genis Laval.

Le dossier n° B-2014-0224 concerne la Commune de Saint Priest, avec des objectifs d'amélioration du cadre de vie, de mise en place d'une régie de quartier, d'un appui à la gestion de proximité et du développement de la participation des habitants.

Le coût global des actions programmées s'élève à 141 000 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 45 355 € nets de taxes.

Je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 45 355 € nets de taxes, qui se répartit comme suit :

- 27 600 € au profit de la Commune de Saint Priest,
- 6 010 € au profit de la Régie Pautet,
- 11 745 € au profit de la Régie Centrale Immobilière,

Le dernier dossier, n° B-2014-0225, sera présenté par monsieur le Vice-Président Le Faou car je suis administrateur de l'OPH Est Métropole habitat. Merci monsieur le Président.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Le dossier n° B-2014-0225 concerne la Commune de Villeurbanne et les quartiers des Buers, Tonkin et les Brosses, toujours dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale et de la mise en place de la gestion sociale et urbaine de proximité.

Dans ce cadre-là, il est prévu un coût global de la GSUP sur la Commune de Villeurbanne estimé à 175 700 € TTC, avec un engagement financier de la Communauté urbaine de Lyon d'un montant de 35 550 € nets de taxes, au titre de la politique de la ville.

Il est proposé d'approuver l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 35 550 € nets de taxes, qui se répartissent de la façon suivante :

- 6 550 € à Alliage habitat,
- 29 000 € à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat

et d'autoriser monsieur le Président à signer lesdites conventions. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Brachet (pouvoir à Mme Cardona) n'ayant pas pris part aux débats ni aux votes des dossiers n° B-2014-0215, B-2014-0217, B-2014-0218, B-2014-0223 et B-2014-0225, Mme Cardona n'ayant pas pris part aux débats ni au vote du dossier n° B-2014-0225 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteurs : Mme la Conseillère déléguée CARDONA (dossiers n° B-2014-0212 à B-2014-0218 et B-2014-0220 à B-2014-0224) et M. le Vice-Président LE FAOU (dossier n° B-2014-0225).

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé et je vous donne rendez-vous cet après-midi.

(La séance est levée à 11 heures 35).
